

■ **Markaj Consulting**, à Fribourg, exploitation d'une agence d'assurances. Entreprise individuelle. (FOSC du 26.01.2004, p. 6). La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office du Service du registre du commerce du canton de Fribourg, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 1, de l'ORC.

Journal no 1578 du 22.03.2004
(02186426 / CH-217.1.001.831-7)